

les pavillons actuels ; le 17 août on célébrait la sainte messe dans la chapelle du côté des hommes ; le 8 mars de l'année suivante, Mgr Fabre, de douce et vénérée mémoire, bénissait les nouvelles constructions, et le 22 novembre, sœur Thérèse-de-Jésus, après avoir non seulement accompli mais refait son œuvre, allait recevoir au ciel une récompense que la terre ne pouvait lui accorder. Au lendemain de sa mort, un journal anglais disait : « Les Sœurs de la Providence ont perdu leur religieuse la plus remarquable, et le Canada une des femmes les plus énergiques et les plus célèbres produites par la religion catholique romaine. »

Je devrais placer ici l'éloge de ceux qui ont aidé sœur Thérèse-de-Jésus dans la fondation, le développement, la direction intérieure et extérieure de l'asile Saint-Jean-de-Dieu et ont assuré le succès définitif de cette œuvre, l'une des plus importantes et la plus considérable peut-être de notre pays. Je renonce à cette tâche, car il me faudrait donner les noms de chacune des religieuses et des tertiaires, de chacun des aumôniers, de chacun des médecins et des hommes de loi, je dirai même de chacun des gardiens et des gardiennes de l'établissement, puisque tous, quoiqu'à des titres différents et dans une mesure inégale, ont apporté et apportent encore tous les jours leur part de dévouement, d'expérience, de zèle et de charité.

M. le Lieutenant-Gouverneur, il y a deux ans, la communauté des Sœurs de la Providence signait un troisième contrat avec la province et s'engageait à construire un nouvel asile qui réalisât les exigences du progrès scientifique moderne, de manière à donner aux malades plus d'espace, plus d'air, plus de lumière, plus de bien-être. L'entreprise est colossale, vous avez pu, monsieur, vous en convaincre de vos yeux, et pour être menée à bonne fin, elle exige la protection effective de l'Etat. Cette aide nécessaire ne nous a jamais fait défaut jusqu'ici, et c'est un devoir pour nous d'exprimer notre profonde reconnaissance envers les divers gouvernements qui ont témoigné à l'œuvre Saint-Jean-de-Dieu tant de sympathie, et l'ont soutenue de leurs libérales allocations. Nous avons la conviction que le ministère actuel nous continuera une protection plus urgente que jamais. Grâce à ce secours efficace, les travaux vont être poussés vigoureusement, et nous espérons qu'il vous sera donné de voir se terminer sous votre administration, M. le Lieutenant-Gouverneur, l'un des asiles les plus vastes et les mieux organisés du monde entier.

Hospice Saint-Jean-de-Dieu, 15 février 1899.